



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 48954

Texte de la question

Mme Catherine Lemorton attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le versement de la prime exceptionnelle de 200 euros aux bénéficiaires des minima sociaux. Le Président de la République s'était engagé à verser une prime exceptionnelle aux bénéficiaires du RSA ainsi qu'aux allocataires des minima sociaux « dont le pouvoir d'achat n'est pas garanti, contrairement aux allocations familiales et aux retraites » afin de « compenser le retard sur l'évolution réelle des prix ». Le 6 avril dernier, les primes ont commencé à être versées mais uniquement aux bénéficiaires des aides au logement, de l'allocation parent isolé et des allocataires du RMI. Quel mécanisme a donc amené le Gouvernement à choisir certains minima et pas d'autres? Dans une période aussi difficile que celle que nous traversons aujourd'hui, comment expliquer notamment que les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ne puissent pas en bénéficier? Elle lui demande s'il n'est pas temps de mettre en place un système de prime qui couvre l'ensemble des personnes en grande précarité sociale et économique.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Lemorton](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48954

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)